

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Délibération N° RTM/2022-07.02//001

Portant Débat sur les orientations budgétaires de la RTM pour l'année 2022



**CONSEIL
D'ADMINISTRATION**
Séance du 07/02/2022
à 09H30
Salle 45

Date de la convocation :
02 février 2022

Date d'envoi :
02 février 2022

Administrateurs en exercice :	7
Administrateurs présents :	5
- Dont représentés :	
Administrateurs absents :	3
Suffrages exprimés	3
Vote :	
- Pour :	4
- Contre :	0
- Abstentions :	0

Le 07 février 2022 à 09H30, le Conseil d'Administration de l'EPIC Régie des Transports de Martinique s'est réuni sur son site d'exploitation au Centre Technique de Transports, rue Ferrements, ZAC de la Trompeuse BP 90971, 97246 FORT DE FRANCE CEDEX, selon les dispositions de ses statuts.

Présents :

Pour MARTINIQUE TRANSPORT :

- Monsieur Jean-Claude DUVERGER
- Monsieur Didier LAGUERRE
- Monsieur Louis BOUTRIN
- Monsieur José MIRANDE
- Monsieur Daniel MARIE-SAINTE

Pour les membres du Comité Social Economique de la RTM :

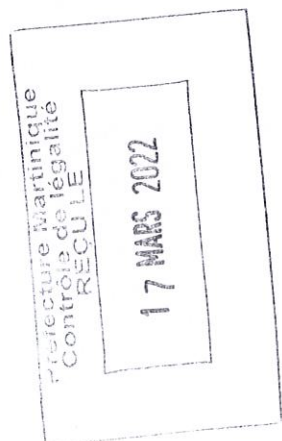
- Monsieur Alex MARIE-CELINE
- Monsieur Miguel GUACIDE

Absents excusés :

- Monsieur Johnny HAJJAR
- Madame Chantal MAIGNAN
- Monsieur Olivier MARIE-REINE

Assistaient également au Conseil d'Administration :

- Des membres de l'administration de la REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE



Le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 1801-1, L. 1221-3 et suivants et R. 1221-1 et suivants ;

Vu la délibération n°20-30.01/002 du Conseil d'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT en date du 30 janvier 2020 portant création d'une régie de transport et adoption des statuts correspondants ;

Vu la délibération n°21-04.08/039 du Conseil d'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT en date du 04 aout 2021 portant désignation des représentant élus siégeant au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Industriel et Commercial Régie des Transports de Martinique ;

Vu la délibération de MARTINIQUE TRANSPORT n° 20-24.09/037 du 24 septembre 2020 portant approbation des statuts modifiés de la Régie des Transports de Martinique et les statuts correspondants ;

Sur rapport de Monsieur le Président du Conseil d'Administration ;

ADOpte LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1 : Le Conseil d'Administration prend acte que la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2022 susvisé a bien donné lieu à un débat.

Article 2 : Mandat est donné au Directeur Général de la Régie des Transports de Martinique pour exécuter la présente délibération qui sera publiée ou affichée, ainsi que pour sa transmission au représentant de l'État.

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres avec 4 voix, en sa séance du 07/02/2022.

Pour extrait certifié conforme,
Fort-de-France, le 14 février 2022

Le Président du Conseil
d'Administration de la Régie des
Transports de Martinique

